



COORDINATION TELETHON VAL D'OISE EST

JUILLET 2006

LE JOURNETHON

www.coordination95.telethon.fr
218, chaussée Jules César - 95250 BEAUCHAMP
tél/fax : 01 39 95 09 78

Spécial contrat d'engagement

1 organisateur = 1 projet = 1 manifestation = **1 contrat**

LE CONTRAT

Le projet d'organisation d'une manifestation Téléthon doit être formalisé par « un contrat d'engagement ». Ce contrat lie les deux partenaires, l'organisateur de la manifestation et l'AFM par l'intermédiaire de la Coordination. Il est donc essentiel car il permet de regrouper toutes les informations nécessaires et suffisantes pour la bonne organisation, le bon déroulement et le suivi de la manifestation.

Par la signature de ce contrat, la manifestation est accréditée et devient une manifestation officielle du Téléthon. L'organisateur devient « Organisateur d'une manifestation Téléthon » et fait partie ainsi de la Force T.

! **Attention.** Un contrat : pour qu'il ait de la valeur, il doit être correctement renseigné et co-signé.

LA CHARTE FORCE T

La charte Force T est le document de référence de tout organisateur qui désire participer au Téléthon dans les meilleures conditions possibles, afin d'être garant de la transparence et de la rigueur de l'AFM vis à vis des donateurs.

Annexée au contrat cette charte doit être conservée par vous organisateur afin de pouvoir la consulter et vous y reporter à tout moment.

Tournez la page
et découvrez les
PORTE-CLEFS PELUCHE
2006

Les contrats 2006 sont arrivés ! ils sont à votre disposition auprès de la coordination, ils devront être remis avant le **15 novembre 2006** à la coordination après avoir obtenu toutes les autorisations écrites auprès de la municipalité ou préfecture concernée par votre manifestation si celle-ci se déroule dans un lieu public, ainsi que toutes les autorisations écrites auprès des propriétaires si votre manifestation se déroule dans un lieu public. Aucune accréditation ne sera délivrée après le **30 novembre 2006**.

Ci-joint la plaquette de la collection des porte-clefs peluche 2006 ainsi qu'un bon de commande. Vous pouvez les commander dès maintenant à condition d'être accrédité ou en joignant une accréditation provisoire que nous sommes en mesure de vous établir rapidement.

Attention ! seule la Société ASCOME choisie par l'AFM après un appel d'offre, est autorisée à proposer des peluches TELETHON. En effet la Société « Les Petites Maries » (partenaire de PL Distribution en 2004 et 2005) a sans l'accord de l'AFM, pris un contact direct avec certains organisateurs de manifestation Téléthon pour leur proposer des peluches porte-clefs. Au nom de l'AFM, nous comptons sur votre vigilance.

Les permanences de la coordination

A partir du 15 septembre 2006 :

- le mercredi de 10h30 à 14h
- le vendredi de 10h30 à 14h

A partir du 10 novembre :

une permanence supplémentaire le samedi de 9h30 à 12h.

Vous avez besoin rapidement d'une accréditation provisoire ou d'un autre renseignement :

06 12 73 78 80

ou

chantal-legay@wanadoo.fr

La convention départementale

Premier grand rendez-vous avec les organisateurs de manifestations, qui a pour objectif de lancer la campagne de ce 20^{ème} TELETHON. Elle se déroulera sur une journée à ERAGNY ville d'accueil 2006.

Ce sera un moment important pour :

- donner du sens à vos actions,
- vous présenter :

les valeurs de l'AFM - le combat de l'AFM - les grandes règles de la charte AFM (sécurité et transparence)

- valoriser votre mobilisation et celle de vos bénévoles sur le terrain.

- lancer ensemble ce 20^{ème} téléthon.

La date vous sera communiquée fin août et nous comptons beaucoup sur votre participation.

L
E
S
I
N
F
O
S



Bonnes vacances !